

Renseignement sur les condition de remboursement

Par patoche_old, le 26/09/2007 à 17:19

bonjour a tous,

donc mon probleme c'est qu'hier veille des premiers cour a la fac de droit j'ai voulu acheter un dictaphone avec 17h d'enregistrement en mémoire interne pour me faciliter les cours. donc je vais chez darty j'achete mon dictaphone, je rentre chez moi et en rentrant je l'ouvre et commence a voir si tout marché bien . A ma grande surprise je me suis rendu compte que le dictaphone au lieu de pouvoir enregistrer 17h n'enregistre en fait que a peine 3h donc je ne peu même pas faire une journé entiere de cour avec le dictaphone. Donc aujourd'hui je retourne chez darty pour savoir pourquoi le produit ne fonctionner pas normalement il ont été incapable de me dire pourquoi, il n'en n'ont plus en stock et pour finir il ne savent pas quand est qu'il vont en recevoir.

C'est pour cela que j'ai éxiger le remboursement et le vendeur me propose un avoir valable six mois.

Donc ma question c'est ai-je le droit d'éxiger le remboursement de l'appareil?? merci de me répondre rapidement cordialement